PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à acter la reconnaissance de la Nation aux Vietnamiens, Laotiens et Cambodgiens ayant contribué à l'effort de guerre français lors des deux guerres mondiales

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La Nation tout entière s'est recueillie il y a peu à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre.

Au cours de la Première Guerre mondiale, ce sont 93 000 « Indochinois » sur 1,7 million d'asiatiques mobilisés dans cette guerre qui, à la demande de la France, ont été impliqués dans la défense de notre Nation, au moment où son indépendance et sa liberté se trouvaient menacées.

Que ce soit en combattant ou en travaillant à l'arrière du front, à la construction du matériel de guerre ou à la culture des champs pour nourrir le peuple français, ces populations ont apporté un soutien important et sans faille. Sur le front, les soldats ont notamment combattu sur des lieux d'affrontement emblématiques, à Verdun, sur le Chemin des Dames, dans les Vosges ou encore sur le front d'Orient dans les Balkans.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le ministre des colonies, M. Georges Mandel, a à nouveau eu recours aux populations colonisées. Environ 35 000 « Indochinois » ont ainsi été envoyés en métropole pour participer à l'effort de guerre, dont 20 000 travailleurs civils et 15 000 tirailleurs.

Les 13 769 tirailleurs « Indochinois » se sont distingués par leur sang-froid dans la bataille de France qui a fait rage au printemps 1940 : 3 151 y ont été tués, blessés ou portés disparus. Ces tirailleurs se sont encore distingués dans les combats des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) et des maquis de la Résistance, comme celui de l'Oisans dès 1943, puis dans la libération du territoire français en 1944 et en

1945, en particulier lors du débarquement de Provence en août 1944. Leur bravoure face à l'adversaire leur vaut citations, médailles militaires et croix de guerre.

Il apparaît primordial de témoigner toute la reconnaissance de la Nation à ces femmes et hommes venus concourir aux efforts des Français pour sauvegarder leur indépendance et leur liberté aux heures les plus difficiles de la vie de leur nation.

La présente résolution demande qu'une reconnaissance spécifique soit accordée aux Vietnamiens, Laotiens et Cambodgiens qui ont participé à l'effort de guerre du peuple français au cours des Première et Seconde guerre mondiales.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution ;

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale ;

Considérant que les Vietnamiens, Laotiens et Cambodgiens ayant contribué à l'effort de guerre français sur les théâtres d'opérations des deux guerres mondiales méritent la pleine reconnaissance de la Nation ;

1. Reconnaît le dévouement des militaires et travailleurs coloniaux vietnamiens, laotiens et cambodgiens, au cours des Première et Seconde Guerres mondiales aux côtés du peuple français ;

2. Invite le Gouvernement, en symbole de cette reconnaissance, à soutenir les projets de transmission de leur mémoire et de mise en valeur des lieux et monuments qui leur sont ou leur seront dédiés.